

Concours : CAPET externe et troisième concours

Section : Economie et Gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2018

**Rapport de jury présenté par : Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'Éducation Nationale
Présidente de jury**

Sommaire

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES	3
2- DÉFINITION DES ÉPREUVES	4
2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP - Section économie-gestion	4
2.2- TROISIÈME CONCOURS - Section économie-gestion	5
3- ADMISSIBILITÉ	7
3.1- ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION (statistiques générales, sujet, observations générales, conseils aux candidats)	7
3.2- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE (statistiques générales, sujet, repères bibliographiques)	11
4- ADMISSION	22
4.1- ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats, exemples de sujets)	22
4.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats)	29
Annexe 1 – Arrêté de nomination du jury	35

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET externe	CAFEP externe	3^{ème} concours
Postes mis au concours	65	7	6
Candidats inscrits	796	167	464
Candidats présents	248	46	80
ADMISSIBILITÉ			
Candidats admissibles	147	18	15
Moyenne des présents	7.92	7.24	5.35
Moyenne des admissibles	10.19	10.07	12.15
Barre d'admissibilité	7.05	7.46	8.79
ADMISSION			
Candidats présents	118	16	12
Moyenne des présents	10.48	9.70	11.61
Moyenne des admis	12.55	13.09	14.38
Moyenne générale du dernier admis	10.04	10.83	12.97
Candidats admis	65	7	6

2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « Devenir enseignant » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance:

- Centre de ressources Comptabilité et Finance : www.crcf.ac-grenoble.fr
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : www.reseaucerta.org
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://cocom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour une préparation au concours.

La revue « économie et management » constitue également une source complémentaire : <http://eduscol.education.fr/ecogest/reseaux/echanges/presentation>

2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

Épreuves d'admissibilité

1.- Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

2. Épreuve de synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;

- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Épreuves d'admission

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)
- Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie-gestion

Épreuve d'admissibilité : composition de sciences de gestion

(Première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du Capet d'économie et gestion)

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Épreuve d'admission : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

(Seconde épreuve orale d'admission du concours externe du Capet d'économie et gestion).

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

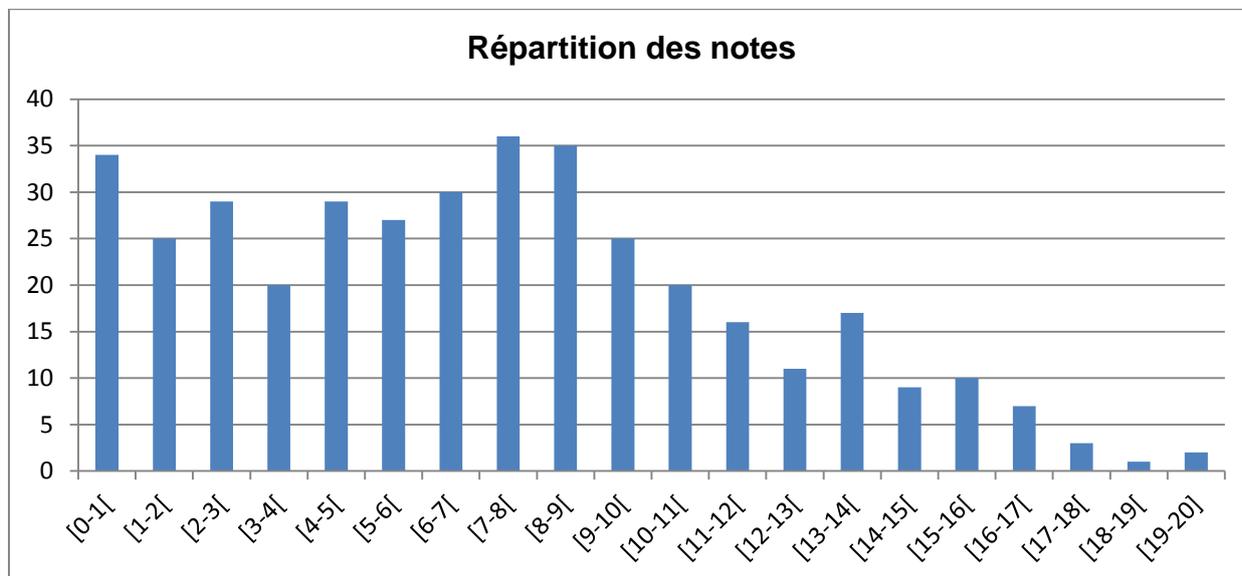
Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve d'admission doit, en outre, permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du sujet et dans ses réponses aux questions du jury.

3- ADMISSIBILITÉ

3.1 – ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION – Comptabilité et finance.

3.1.1- Statistiques générales



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 5$	137	35,5%	35,5%
$5 \leq N < 8$	93	24,1%	59,6%
$8 \leq N < 10$	60	15,5%	75,1%
$10 \leq N < 12$	36	9,3%	84,5%
$12 \leq N < 14$	28	7,3%	91,7%
$14 \leq N < 16$	19	4,9%	96,6%
$N \leq 16$	13	3,4%	100,0%

Médiane : 6.91/20 – Écart-type : 4.51
La moyenne de l'épreuve est de 7.11/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 6.86/20 en 2017, 7.03/20 en 2016 et 6.98/20 en 2015)

3.1.2- Le sujet

Le sujet était structuré en trois dossiers :

- Dossier 1 - Travaux relatifs à la gestion du GAEC (76 points)
- Dossier 2 - Travaux relatifs à la gestion de la société commerciale (86 points)
- Dossier 3 – Création d'une nouvelle entité (38 points)

Le contexte professionnel issu d'une organisation réelle, une PME agricole, devait favoriser l'appropriation du sujet par les candidats.

Le questionnaire avait pour objet d'offrir aux candidats une pluralité de travaux touchant à des domaines variés des sciences de gestion, notamment la comptabilité, le contrôle de gestion, la fiscalité, les systèmes d'information et la finance d'entreprise.

La formulation du questionnaire et les thèmes abordés permettaient, non seulement d'apprécier chez les candidats leur connaissance approfondie de la discipline, leur capacité à en situer les repères fondamentaux et les difficultés didactiques.

Loin de rester sur un plan strictement technique, les candidats étaient amenés à développer des compétences d'analyse, de structuration d'un raisonnement et de justification au travers notamment la rédaction de notes (questions 2.1 et 2.3), de commentaire (question 3.3) ou de justifications de choix.

3.1.3- Observations générales

3.1.3.1- Sur le fonds

L'étude portait sur une exploitation agricole, la ferme BELLONTE, qui permettait à travers sa stratégie de diversification d'activité de proposer trois études indépendantes.

Dossier 1 – Travaux relatifs à la gestion du GAEC.

Ce premier dossier sollicitait des compétences en comptabilité générale autour de la gestion d'une immobilisation et en contrôle de gestion avec des calculs de coût.

Le jury s'étonne par le manque de maîtrise des enregistrements. À titre d'illustration certaines copies ne présentent pas le formalisme essentiel des écritures comptables : absence de numéros de compte, ou absence de dénomination des comptes, ou absence d'intitulé d'opération.

Les calculs de coûts nécessitent une bonne appropriation du processus de production et donc une lecture attentive des annexes.

Dans ce dossier il était présenté une modalité de calcul spécifique à la profession. Peu de candidats ont réalisé l'effort de comprendre cette technique puis de la commenter.

Dossier 2 - Travaux relatifs à la gestion de la société commerciale

Le dossier porte sur :

- la mise en œuvre d'un prix adapté,
- les travaux comptables et fiscaux,
- la création d'un site Web.

Trop souvent les candidats ont délaissé la rédaction de la note relative à la mise en œuvre du prix.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité pour un futur enseignant d'être en capacité d'exposer un raisonnement mettant en évidence des avantages et inconvénients. Cette compétence d'énoncer de façon rigoureuse et structurée un raisonnement entre dans les compétences attendues d'un enseignant.

La partie sur les travaux de fin d'inventaire liés aux stocks était classique.

La création du site Web sollicitait au travers d'un contexte les compétences en matière de système d'information. Il s'agissait ici de vérifier des connaissances fondamentales.

Dossier 3 – Création d'une nouvelle entité

Ce dossier permettait d'aborder la finance d'entreprise au travers, notamment, le budget de trésorerie. Les candidats étaient sollicités tant sur le plan technique que sur celui de l'analyse, par le biais de la réalisation d'un commentaire.

La partie sur la constitution de société a été peu abordée.

D'une manière générale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien gérer le temps de l'épreuve.

3.1.3.2- Sur la forme

Le manque de clarté et de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats a été pénalisant dans de nombreux cas.

L'écriture, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire adapté aux sciences de gestion sont très fréquemment négligés dans les copies.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur ces compétences essentielles pour un enseignant et rappelle la formulation d'une compétence du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

« - Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. »

Comme l'an dernier, le jury déplore qu'un trop grand nombre de candidats n'ait pas eu l'idée de présenter leurs réponses **sous forme de tableaux** pourtant utiles à la restitution de leur raisonnement. En outre, il est important de structurer les réponses rédigées.

3.1.4- Conseils aux candidats

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures et de DCG peut s'avérer efficace). ;
- s'entraîner à travailler en temps limité.

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

- de bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais les candidats doivent réaliser un nombre important de travaux.

Conseils portant sur le fonds :

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS et DCG) ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche les impliquant. En effet, les tableaux orientant la démarche ne sont pas annexés au sujet et doivent être conçus par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie ;
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (un constat chiffré ne constitue pas une analyse) ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- adapter les réponses au contexte du sujet et les structurer.

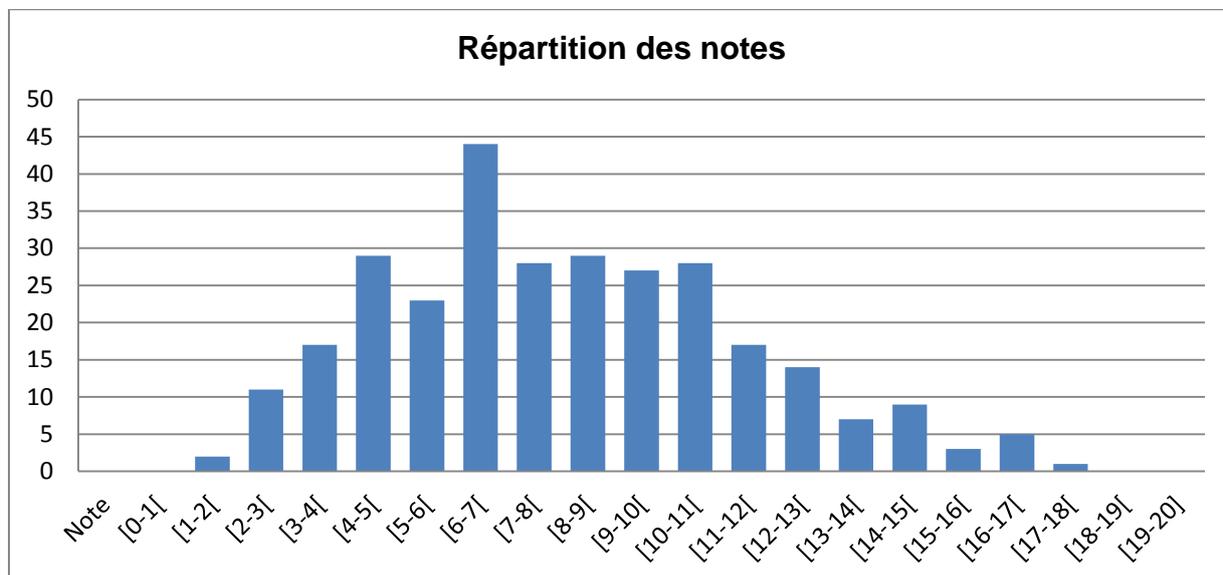
Conseils portant sur la forme

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

3.2.- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

3.2.1- Statistiques générales



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 5$	59	20,1%	20,1%
$5 \leq N < 8$	95	32,3%	52,4%
$8 \leq N < 10$	56	19,0%	71,4%
$10 \leq N < 12$	45	15,3%	86,7%
$12 \leq N < 14$	21	7,1%	93,9%
$14 \leq N < 16$	12	4,1%	98,0%
$N \leq 16$	6	2,0%	100,0%

Médiane : 7.50/20 – Écart-type : 3.36.

La moyenne de l'épreuve est de 7.86/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 8.03/20 en 2017, 6.83/20 en 2016 et 6.98/20 en 2015.

Le jury note des moyennes sensiblement différentes selon les concours : 8.10/20 pour le CAPET et 6.59/20 pour le CAFEP.

3.2.2.- Le sujet

Rappel de la définition de l'épreuve :

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : ils sont trop nombreux à négliger l'une ou l'autre des parties proposées, voire à n'en traiter qu'une seule. Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

3.2.2.1- La note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous rédigerez une note de synthèse relevant du management des organisations et relative à la problématique suivante :

« Le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises »

Votre note de synthèse comportera 1300 mots (+/- 10%)

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouter de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

Remarques d'ordre méthodologique

La consigne relative au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2017, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

La méthodologie de la synthèse

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu, respectant la longueur préconisée par l'énoncé. La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. Cet exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte la totalité des documents pour en dégager les enjeux et une problématique.

Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances disciplinaires et son capital culturel pour restituer avec justesse et structuration les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est rigoureusement à proscrire. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Si la synthèse comporte une dimension à la fois didactique et pédagogique, elle ne doit pas cependant donner lieu à la présentation d'une séquence d'enseignement ni évoquer expressément les difficultés didactiques susceptibles d'être rencontrées par les élèves ou les dispositifs pédagogiques susceptibles d'être mobilisés. La préoccupation didactique et

pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme par un effort d'organisation des idées et d'explicitation des concepts mobilisés. C'est dans cette perspective pédagogique que le candidat est amené à sélectionner et à hiérarchiser les notions puis à déterminer leur place dans le plan de la synthèse. La rédaction de titres aux différentes parties de la synthèse n'est pas exigée, mais cette pratique, associée à une formulation précise et pertinente, permet dans certains cas de clarifier utilement le propos. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente.

Pour de futurs enseignants, une attention particulière doit notamment être apportée à l'orthographe, à la syntaxe et à la structuration du propos. Il s'agit là de compétences essentielles au métier de professeur.

Les attentes du jury

Le sujet invitait les candidats à s'interroger sur une problématique liée au thème « Le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises » (cf. éléments de correction).

Le dossier documentaire présentait les enjeux stratégiques du management, des connaissances prises en compte progressivement par les grandes entreprises françaises, les incitant à faire évoluer leurs méthodes de gestion des connaissances afin de faciliter le partage des savoirs.

Trois idées centrales étaient dégagées : l'analyse des enjeux stratégiques du management des connaissances ; l'analyse des modalités théoriques et pratiques de la gestion des connaissances ; la prise en compte de facteurs qui conditionnent la réussite des modèles de management des connaissances.

- **Analyse des synthèses des candidats**

Dans l'ensemble, le jury apprécie que les candidats proposent des notes de synthèse qui relèvent exclusivement du champ disciplinaire à savoir le management des organisations. Les copies présentant des résumés par document, dans l'ordre du dossier, sous forme d'énumération sont devenues rares (ce type de copies ne permet pas une réflexion suffisamment aboutie).

Le jury souligne également que le respect de la consigne relative au nombre de mots (1300 mots +/- 10 %) est majoritairement observé.

Il est attendu des candidats un effort en termes de définition, de problématisation et de structuration des idées. Certaines introductions comportent une définition incomplète et imprécise des notions clés du thème proposé. Une attention particulière doit être apportée à la formulation de la problématique, le jury a rencontré des formulations trop partielles qui n'incluaient pas la dimension historique du sujet ou traitaient uniquement les enjeux ou les moyens sans établir de corollaires.

De plus, le jury invite les candidats à ne pas paraphraser les idées essentielles contenues dans les documents et à davantage les analyser afin d'établir un raisonnement progressif et cohérent. Il faut mobiliser les contenus scientifiques pour analyser et exploiter les documents de manière pertinente et utiliser tous les documents, notamment ceux qui décrivent les notions fondamentales du sujet.

Trop peu de candidats ont appréhendé le thème du management des connaissances dans les grandes entreprises françaises, notamment dans le cadre de la perspective historique des notions.

Les candidats doivent veiller à respecter les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Une relecture attentive est nécessaire.

○ **Éléments de correction**

Le thème du dossier documentaire était « le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises ».

Le candidat devait présenter une note de 1 300 mots (+/- 10 %), organisée, problématisée et au raisonnement progressif, à partir d'un dossier de 15 pages comprenant 12 documents.

Le dossier documentaire présentait un ensemble de documents variés, par leur nature (textes, schéma et retranscription de vidéo) et par leurs sources (articles de presse, extraits d'ouvrages, publications sur internet et scientifiques...).

Les candidats étaient invités à examiner l'évolution historique du management des connaissances dans les grandes entreprises françaises tant à travers ses enjeux que ses modalités théoriques et pratiques de mise en œuvre. En effet, le management des connaissances est devenu un véritable enjeu stratégique et ses modalités évoluent pour favoriser durablement la compétitivité des grandes entreprises françaises.

Ainsi, tant dans une logique méthodologique liée à la nature de l'épreuve que dans des perspectives pédagogiques et historiques, la restitution du dossier documentaire pouvait s'articuler autour de trois idées centrales.

- D'une part, l'analyse des motivations incitant les grandes entreprises à développer le management des connaissances était nécessaire. Les priorités chronologiques du management des connaissances devaient être clairement identifiées : la conservation des connaissances pour limiter la perte des savoirs et maximiser la performance par la mobilisation d'une stratégie défensive de gestion des connaissances ; le partage des connaissances pour accélérer le processus d'innovation, le développement d'un avantage concurrentiel par l'utilisation d'une stratégie plus offensive de gestion des connaissances.
- D'autre part, l'analyse historique de l'évolution des modalités théoriques et pratiques du management des connaissances devait être explicitée. La prise en compte des connaissances explicites (verbalisées, formalisées, facilement transmissibles) et tacites (issues de l'expérience, difficilement verbalisables) par les grandes entreprises suit en effet un processus de conversion des connaissances, représenté par Nonaka et Takeuchi sous le schéma de « la spirale de conversion des connaissances ».
Les grandes entreprises s'appuient alors sur ce modèle pour adopter une double approche du management des connaissances : l'une centrée sur la capitalisation des savoirs en extériorisant et en combinant les savoirs explicites (mobilisée prioritairement au cours des années 1990 et 2000 par les entreprises bureaucratiques et industrielles pour élaborer des bases de données, des procédures, des guides...); l'autre axée sur le partage des savoirs par la socialisation et l'internalisation des savoirs tacites dans les sociétés souhaitant supprimer les silos organisationnels (Lafarge, Keolis, Orange mettent en place des plateformes collaboratives, des réseaux sociaux d'entreprise ou des communautés de pratiques professionnelles).
- Enfin, les conditions de réussite du management des connaissances devaient être présentées. Certaines entreprises (Orange, Keolis) ont introduit une véritable démarche de conduite de changement culturel de gestion des connaissances en

l'intégrant directement dans leur plan stratégique. Elles mobilisent d'une part une méthode rigoureuse d'analyse et de structuration des connaissances (audit du patrimoine de connaissances à partir de la méthode MASK, identification des freins et des résistances au changement) et responsabilisent d'autre part tous les acteurs dans les processus de management des connaissances (contribution de tous les acteurs au développement du management des connaissances, création d'une nouvelle fonction transversale, le community manager constituant la clé de voûte de son fonctionnement).

L'introduction de la synthèse nécessitait de contextualiser l'environnement des grandes entreprises françaises, entrées dans une économie de l'innovation fondée sur la connaissance. Leur performance repose sur leur capacité à créer, à capitaliser et à partager la connaissance. Elle supposait également de définir le management des connaissances et les grandes entreprises françaises.

Le corpus documentaire amenait à démontrer que les grandes entreprises françaises ont pris progressivement conscience des enjeux stratégiques de la gestion des connaissances ainsi que de la nécessité d'exploiter l'ensemble du patrimoine des savoirs explicites et tacites disponibles.

Pour répondre à cette problématique, **plusieurs plans pouvaient être développés**. Parmi eux :

- l'articulation des idées pouvait s'appuyer sur l'évolution historique des formes du management des connaissances, de la structure en silo -méthode classique de management des connaissances explicites - (A), à la structure plus collaborative des savoirs - méthode contemporaine de management des savoirs tacites - (B).
- le candidat pouvait également orienter sa démonstration en analysant l'évolution des enjeux stratégiques de la gestion des savoirs (A), incitant les grandes entreprises à mobiliser une dualité d'approches du management des connaissances (B) générant des changements culturels et organisationnels (C).

Conseils aux candidats

- Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : consolider ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse d'une part ; et approfondir les connaissances disciplinaires en management d'autre part.
- Le jury invite les candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinent. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les candidats s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.
- En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Il est rappelé, sur ce

point, que le candidat ne peut miser sur le dossier documentaire pour lui fournir lesdites définitions. Le jury recommande aux candidats de lire et d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse.

- Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.
- Enfin, les candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, dans une copie à la présentation et la structuration soignées.

3.2.2.2- Questions dans le domaine économique ou juridique

Les questions peuvent être en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

Attentes du jury

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie ou de droit, ainsi que sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer ses propos.

Il est attendu d'un futur enseignant qu'il s'approprie le champ disciplinaire et qu'il mette en œuvre une méthodologie rigoureuse, des qualités didactiques et qu'il emploie un langage clair, technique et précis pour répondre aux questions.

Dans les deux champs disciplinaires, le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité, mais ceux-ci ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le jury attend notamment :

- des réponses débutant systématiquement par **une phase de définitions claires, précises et incontestables** des notions juridiques ou économiques présentes dans le libellé des questions ;
- le développement de solides arguments, catégorisés, organisés et hiérarchisés ;
- un effort de précision et de clarté.

En économie, les références aux auteurs et théories sont particulièrement attendues et appréciées. Les concepts et les mécanismes économiques doivent être explicités.

En droit, une réponse ne saurait être complète sans s'appuyer sur les mécanismes juridiques et sans présenter les sanctions civiles et/ou pénales afférentes aux règles applicables présentées par les candidats.

L'esprit de synthèse et la concision sont des qualités qui facilitent la compréhension des idées exposées ; compréhension renforcée par le style, l'orthographe et une présentation soignée.

Maîtrise des connaissances fondamentales, capacité à faire le lien avec l'actualité et à formuler un propos clair, complet et synthétique, constituent un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

- **Analyse des réponses produites par les candidats**

Les copies satisfaisantes sont souvent celles de candidats qui ont géré efficacement leur temps de travail afin de s'octroyer le temps suffisant pour traiter correctement, d'une part, la synthèse ET d'autre part, la totalité de la série de questions choisie.

Ces copies se caractérisent aussi par un respect des consignes attendues à savoir la définition des concepts clés associée à une maîtrise des compétences méthodologiques, notamment d'argumentation.

En revanche, certains candidats ne traitent aucune des deux séries de questions (économiques ou juridiques), ce qui pénalise fortement la copie, d'autant que la série de questions à portée didactique, est de plus en plus discriminante et déterminante pour l'admissibilité.

Enfin, en économie comme en droit, certaines réponses témoignent, parfois, de confusions et d'un manque de maîtrise des concepts de base et des références théoriques attendues. L'actualisation des connaissances est également souvent absente.

- **Éléments de correction**

- **Questions économiques**

Question 1 : en quoi la connaissance est-elle un moteur de la croissance économique ?

La réponse à cette question supposait que le candidat définisse dans un premier temps, la notion de connaissance (actif immatériel pour les entreprises) qui est la combinaison de l'expérience et du savoir des hommes et qui, par voie de conséquence, est source de progrès technique et d'innovation pour les économies. Dans un deuxième temps, après avoir appréhendé la notion de croissance à travers la définition d'un indicateur économique (PIB), il convenait de présenter la connaissance comme facteur d'une nouvelle forme de croissance. Pour cela, le candidat devait s'appuyer sur le concept de croissance endogène et présenter l'action publique comme élément déterminant de cette nouvelle forme de croissance (à travers notamment les dépenses d'éducation et de recherche). Ce développement amenait les candidats à présenter l'avènement de l'économie de la connaissance comme nouveau mode de développement économique s'appuyant sur l'essor des technologies de l'information et du numérique (circulation et diffusion de l'information et de la connaissance).

Le candidat pouvait s'appuyer sur certaines théories économiques incontournables : Barro & Lucas (rôle de l'action publique dans l'éducation et les infrastructures), Romer et Lucas (théorie de la croissance endogène).

Question 2 : comment le capital humain impacte-t-il la productivité d'un pays ?

Pour répondre à cette question, le candidat devait tout d'abord définir le capital humain (les hommes disposant d'aptitudes et de compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être, qui représentent ainsi un type de capital). La deuxième définition portait sur la notion de productivité désignant le rapport entre la production obtenue et les ressources mises en œuvre pour la réaliser.

Ensuite le développement s'articulait autour du lien entre capital humain et productivité dans les pays industrialisés. La formation, l'éducation et l'expérience contribuent mécaniquement à accroître la productivité du facteur travail, ce qui contribue à la croissance économique. L'économie de la connaissance est source aujourd'hui de productivité dans les pays du G7 dans une proportion allant de 15% à 90% selon les sources considérées. Le deuxième axe

de développement portait sur le rôle crucial des autorités publiques dans le maintien et la stimulation de ces gains de productivité sur le long terme par des politiques publiques telles que l'éducation, la formation et l'aide à la recherche et au développement.

Dans cette partie, le candidat pouvait s'appuyer sur des théories et concepts économiques : Gary Becker (capital humain), Robert Lucas (les investissements sur le long terme en termes d'éducation, formation et apprentissage génèrent des externalités positives sources de rendements croissants pour les économies).

Question 3 : la connaissance constitue-t-elle un bien public mondial ?

Pour la troisième question, il convenait de définir les concepts-clés, la connaissance et les biens publics mondiaux (BPM). La connaissance est protéiforme (croisement entre l'expérience, le savoir et le niveau de formation des individus). Le BPM correspond selon Kindleberger à l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire.

Il convenait ensuite de présenter les propriétés de la connaissance comme bien public mondial à travers les critères de non rivalité et de non exclusivité, conformément à la définition de Samuelson.

La connaissance présente un caractère cumulatif du fait de l'accumulation des nouveaux savoirs. Ces propriétés font de la connaissance un bien public porteur d'externalités positives (par exemple : la recherche fondamentale diffusée dans les revues scientifiques).

Enfin un élément de réponse attendu portait sur le rôle des États et des institutions internationales (ONU, UNESCO, OMPI) en tant que régulateurs de ce BPM. Il s'agit en effet de freiner la privatisation des savoirs (brevet des pays du nord) et de diffuser vers les pays du sud cette connaissance comme un bien public mondial.

▪ Questions juridiques

Question 1 : dans quelle mesure le système légal de formation professionnelle favorise-t-il l'adaptation à l'emploi ?

Cette première question, portant sur le cadre juridique de la formation professionnelle et sa relation avec l'adaptation à l'emploi, nécessitait, dans un premier temps, de faire référence aux règles juridiques régissant la formation professionnelle (code du travail, droit négocié, jurisprudence...) et aux actions d'adaptation à l'emploi.

Ensuite, en s'appuyant sur quelques exemples de dispositifs de formation (plan de formation, CIF, CPF, CPA, VAE...), il s'agissait de démontrer que la formation est une obligation pour l'employeur qui assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail alors que du côté des salariés, elle est un droit et une obligation. Les bonnes copies ont su mettre en évidence l'importance de la formation, comme facteur essentiel de l'employabilité des travailleurs.

Question 2 : quelle est l'étendue de la protection du droit d'auteur dans l'univers numérique ?

La question nécessitait d'abord de définir les concepts fondamentaux (droit d'auteur, principe de protection du droit d'auteur), avant de préciser les composantes et les conditions de la protection du droit d'auteur.

Ensuite, il convenait de mener une réflexion sur la fragilisation des droits d'auteur qui justifie un renforcement de la protection, notamment les mesures de recommandation HADOPI et la sanction de la contrefaçon.

Question 3 : la connaissance est-elle protégée par le brevet d'invention?

En l'absence de définition juridique de la connaissance, il était possible de reprendre une conception managériale ou économique. En revanche, la notion de brevet d'invention et le mécanisme de la protection (dépôt d'un brevet/INPI) devaient être précisés.

Ensuite, la réponse argumentée à la question dépendait de la conception de la connaissance retenue (connaissance générale, connaissance spécifique) :

- La connaissance générale n'est pas protégée par le brevet d'invention, car beaucoup de connaissances sont accessibles librement. Dans ce cas, l'accès à la connaissance ne relève pas d'une logique de marché et peut répondre au critère de non-exclusion. De ce fait, la connaissance ne répond pas aux critères du brevet d'invention.
- La connaissance spécifique peut faire l'objet d'une protection par le brevet d'invention, car beaucoup de connaissances font l'objet d'une appropriation privée notamment par le dépôt d'un brevet. Cela est particulièrement vrai pour les firmes qui font de la recherche et du développement. Elles demandent une protection de leur propriété intellectuelle par des brevets dont le but est d'empêcher l'exploitation des connaissances brevetées par des tiers non autorisés. En d'autres termes, le système de brevets rend excluable la connaissance spécifique.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans ces deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Travailler la méthodologie : cerner les éléments de la question pour y répondre de façon pertinente et complète afin d'éviter ainsi confusions, hors-sujets et contresens ; **débuter la réponse par des définitions précises** qui amèneront la structure de la réponse ; développer les arguments en les catégorisant.
- Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin).

3.2.3- REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

3.2.3.1- Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse

- *La note de synthèse* - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.

- *Note de synthèse catégories A et B* - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

3.2.3.2- Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

DROIT

Ouvrages :

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relations avec le programme.

Revues :

Revues hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revues Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

Sites Internet :

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

www.economie.gouv.fr/dgccrf

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

ECONOMIE

Ouvrages :

Théories Economiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J.,éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd. Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques, Brasseur J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

Reuves :

- *Les Cahiers français*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

MANAGEMENT

Ouvrages :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

Reuves :

Economie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01net ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle.

4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers les objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie et gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à une incompatibilité avec l'exercice du métier.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont au moment du concours encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation tant rigoureuse que sérieuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

4.1-ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)

Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves

4.1.1- Déroulement de l'épreuve

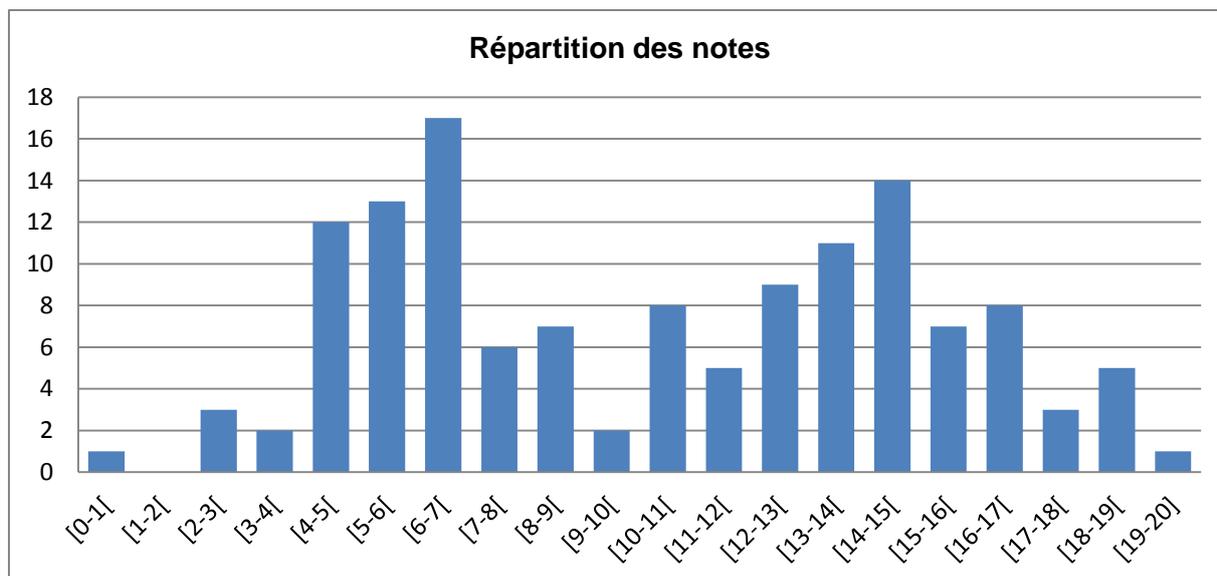
Le candidat choisit la discipline (droit ou économie ou management des organisations) dans laquelle il souhaite composer en début de préparation.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdit ainsi que l'usage d'écouteurs.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

4.1.2- Éléments statistiques



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 5	18	13,4%	13,4%
5 ≤ N < 8	36	26,9%	40,3%
8 ≤ N < 10	9	6,7%	47,0%
10 ≤ N < 12	13	9,7%	56,7%
12 ≤ N < 14	20	14,9%	71,6%
14 ≤ N < 16	21	15,7%	87,3%
N ≤ 16	17	12,7%	100,0%

La moyenne de l'épreuve est de 9.93/20, avec une légère disparité entre les deux concours : pour le CAPET 9.96/20 et pour le CAFEP 9.75/20.

La moyenne des admis est de 13.21/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 9.51/20 en 2017, 9.47/20 en 2016 et 9.68/20 en 2015

4.1.3 – Observations du jury

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la

question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs basiques et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves dans leur exposé ou lors de l'entretien.

○ **Sur la forme**

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette option ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé.

De trop nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication ainsi que l'utilisation du tableau.

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de la prestation est possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur », altère la communication lors de l'exposé.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant.

○ **Sur le fonds**

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet sont trop peu nombreux ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves érudant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent souvent de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, au-delà de la simple utilisation de la messagerie électronique, d'une recherche sur internet ou du partage de fichiers. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeur ;
- l'évaluation des élèves : elle est souvent intégrée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séquence pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- les transversalités et les prolongements en STS : le sujet invite explicitement les candidats à établir des transversalités avec les programmes des autres disciplines et à envisager les prolongements du thème abordé en STS, la mise en valeur de leur sens est une attente implicite.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations,

aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble.

Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique.**

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions à faire acquérir aux élèves,
- la place de la séquence dans une progression pédagogique,
- son déroulement,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, **lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.**

4.1.4 – Conseils aux candidats

Avant l'épreuve

- Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves ;
- Les candidats doivent s'appropriier les programmes et les référentiels du cycle terminal et de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT ;
- L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier ;
- Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

- Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation.
- La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion ;
- Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés ;
- Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée ;
- L'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites ;
- Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter ;
- Une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

- Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites ;
- Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage,...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury ;

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.
Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

4.1.5 – Exemples de sujets de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2018

À chaque sujet est associé un contexte d'enseignement :

Caractéristiques de la classe :

Vous travaillez dans un lycée polyvalent de 2 000 élèves. Vous avez dans votre classe trois élèves dyslexiques qui ont du mal à lire correctement les documents pédagogiques ainsi que les consignes. Ils sont en revanche toujours volontaires pour participer à l'oral. La classe de 31 élèves est d'un niveau particulièrement hétérogène.

Équipement :

Vous disposez d'une grande salle banalisée avec un poste professeur relié à un vidéoprojecteur.

Sujet A :

Enseignement : Droit

Classe : cycle terminal STMG

Sujet - Quel est le rôle du consentement dans le contrat ?

Sujet B :

Enseignement : Économie

Classe : cycle terminal STMG

Sujet - La politique monétaire a-t-elle une finalité identique aux autres politiques économiques ?

Sujet C :

Enseignement : Économie

Classe : cycle terminal STMG

Sujet - La politique monétaire a-t-elle une finalité identique aux autres politiques économiques ?

4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)

Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier du candidat, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 2 heures. Au cours de cette préparation, les candidats n'ont accès à aucune documentation quelle qu'en soit la forme, hormis le dossier tel qu'ils l'ont remis au jury dans les conditions prévues dans la définition de l'épreuve.

Il s'agit de produire et de présenter une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet formulé par le jury.

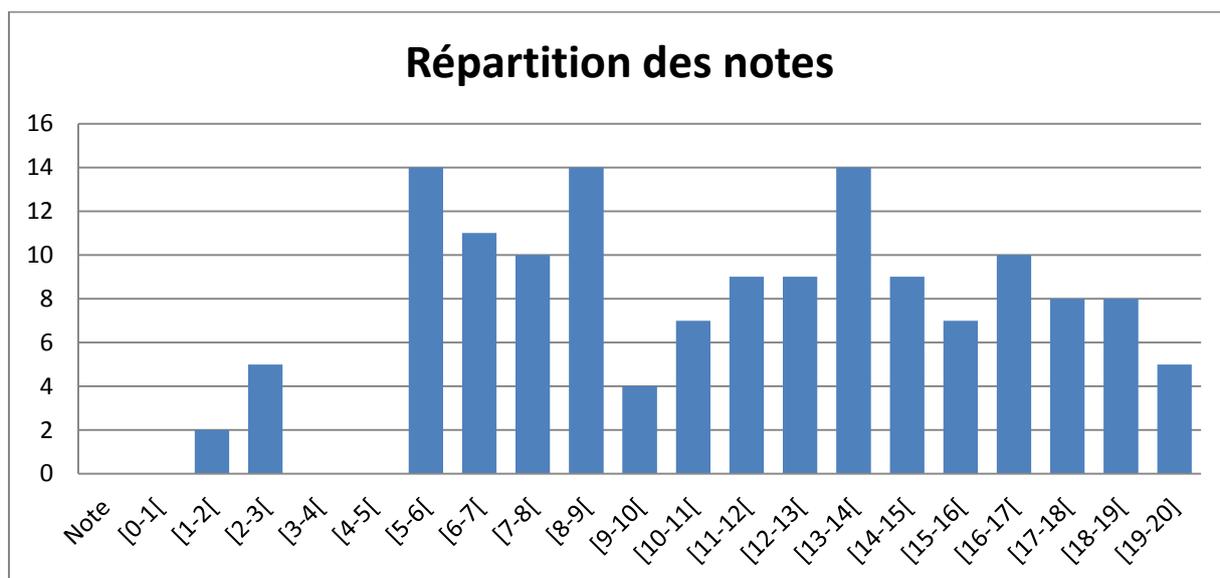
La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

Au cours de l'exposé, le candidat présente sa proposition en réponse au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points jugés utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- à repérer les difficultés d'apprentissage ;
- à concevoir des stratégies les prenant en compte ;
- à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur ;
- à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

4.2.2.- Éléments statistiques



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 5	7	4,8%	4,8%
5 ≤ N < 8	35	24,0%	28,8%
8 ≤ N < 10	18	12,3%	41,1%
10 ≤ N < 12	16	11,0%	52,1%
12 ≤ N < 14	23	15,8%	67,8%
14 ≤ N < 16	16	11,0%	78,8%
N ≤ 16	31	21,2%	100,0%

La moyenne de l'épreuve est de 10.99, avec une légère disparité entre les trois concours : pour le CAPET 11.13/20, pour le CAFEP 9.59/20 et pour le troisième concours 11.58/20.

La moyenne des admis est de 13.81/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 10.71/20 en 2017, 9.86/20 en 2016 et 9.48/20 en 2015.

4.2.3- Les observations du jury

- **La composition du dossier et formulation des sujets**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition oriente le choix du jury dans la formulation du sujet remis au candidat. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : sciences de gestion en 1^{ère}, gestion et finance en terminale et processus 1 à 7 du BTS CG. À partir de ce dossier, le jury a recherché un point de programme ou de référentiel en phase avec son contenu afin de demander à chacun des candidats la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation.

Compte tenu des dossiers remis par les candidats, la répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2018 est la suivante :

Niveau et Type de classe	
BTS	35 %
Terminale	36 %
1 ^{ère}	29 %
	100%

Production demandée	
Ressource pédagogique	87 %
Support d'évaluation	13 %
	100%

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte compatible avec les intentions des enseignements de la spécialité.

Néanmoins, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants :

- dossiers se faisant remarquer par le faible nombre de documents en rapport avec l'option « Comptabilité et Finance » ou par le manque d'adéquation entre les documents et les objectifs de formation,
- dossiers très fragiles limitant la diversité des transpositions pédagogiques possibles, la possibilité de son exploitation lors de la phase de préparation et la pertinence des propositions du candidat.

Dans cette catégorie, le jury a repéré des dossiers constitués comme de simples photocopies de manuel ou reproductions de sujets d'examen. Il n'est évidemment pas conseillé d'aller dans ce sens, ces dossiers contraignent fortement la réflexion sollicitée de la part des candidats.

Le dossier doit présenter un contexte d'organisation pertinemment choisi pour servir de support à une exploitation didactique. Il doit être suffisamment riche et varié pour laisser la possibilité au candidat, en fonction du sujet choisi et formulé par le jury, de nourrir sa production.

Des annexes habilement sélectionnées sont utiles et nécessaires au candidat pour une transposition didactique de qualité. En aucun cas, celle-ci ne doit déjà être réalisée dès le dossier : le temps de préparation en loge est consacré à ce travail en fonction du sujet fourni.

Le dossier ne doit pas contenir la présentation du parcours scolaire et/ou professionnel du candidat.

○ **Pendant la préparation**

Les candidats doivent produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet posé par le jury.

Les sujets sont accompagnés d'un extrait de programme ou de référentiel. La proposition du candidat doit porter sur tout ou partie de celui-ci.

Dès lors, il est attendu des candidats une production mettant en valeur leur réflexion sur les objectifs de formation.

Cette production doit intégrer des documents présentés dans le dossier tel qu'il a été déposé et lu par le jury. Si d'autres supports sont ajoutés à la production ils doivent être créés lors de cette phase de préparation.

La transposition didactique ne doit pas se limiter à la transformation des documents annexés au dossier mais doit s'intégrer dans une logique de création de séquence pédagogique réfléchie et construite en fonction d'intentions explicites.

Les candidats invités à concevoir une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, ne pensent pas toujours à identifier les conditions concrètes de son exploitation (durée, classe entière ou demi-groupes, ressources audiovisuelles ou informatiques nécessaires, modalités d'évaluation...).

Quelques candidats ne respectent pas le cadre du sujet qui leur est soumis (niveau et type de classe, enseignement, voire thème). Dès lors, les productions pédagogiques présentées se révèlent peu pertinentes, puisqu'elles traitent d'un sujet que le candidat s'est posé lui-même et non du sujet posé par la commission.

Enfin, les candidats doivent approfondir leur réflexion didactique, argumenter leurs choix et structurer leur présentation.

- **Pendant l'épreuve : la prestation devant le jury**

L'objectif de l'épreuve est parfois mal compris. Certains candidats ne proposent aucune exploitation pédagogique formalisée (ressource pédagogique ou support d'évaluation) se contentant de déclarations générales et imprécises ou d'une présentation orale du dossier.

D'autres cherchent à utiliser tous leurs documents sans avoir défini d'objectif pédagogique précis, et sans démontrer le lien entre leur proposition et les intentions du programme ou du référentiel auquel le sujet fait référence.

Les candidats restent trop souvent prisonniers de leur dossier, et ils éprouvent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à les adapter ; certains ne pensent pas à modifier leurs annexes ou à les faire évoluer grâce à une réflexion conduite à partir du thème à traiter.

D'autres encore présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs.

La transposition didactique proposée ne met pas toujours suffisamment en œuvre une utilisation pertinente des TICE. Quand elle est envisagée, cette utilisation se limite trop souvent à une simple application à l'aide d'un logiciel standard (tableur ou texteur le plus souvent), ou d'une recherche d'informations à partir d'un navigateur Internet.

L'exploitation de certains outils plus élaborés (environnement numérique de travail, progiciel de gestion intégré, jeux sérieux...) est trop souvent éludée. Les candidats ne pensent pas assez à l'utilisation des TICE comme moyen de construction des capacités et compétences.

Les candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion.

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements en lien avec le sujet proposé ce qui nuit à la qualité de la réflexion didactique.

Par ailleurs, des candidats ne cherchent pas à démontrer en quoi leur proposition répond aux intentions du programme ou du référentiel et aux conditions d'apprentissage des élèves ou des étudiants.

Un petit nombre de candidats a une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu) et ne laissent pas présager d'une capacité à adopter une posture adaptée aux missions du professeur.

Enfin, lors de l'entretien chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République. Cette évaluation a été conduite à partir de mises en situation en cohérence avec l'exposé et dans le cours de l'entretien.

4.2.4- Conseils aux candidats

○ **Composition du dossier**

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la conception, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur les éléments caractéristiques de l'organisation observée, avec une sélection de documents actualisés qui permet une exploitation didactique.

En revanche, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séquence pédagogique dès la rédaction du dossier. La production à réaliser (ressource pédagogique ou support d'évaluation) sera demandée lors de l'épreuve.

La qualité du dossier influençant fortement la qualité de la production préparée et présentée pendant l'épreuve, il est indispensable que les candidats y portent toute l'attention nécessaire.

Il est vivement déconseillé de réutiliser un dossier ou document précédemment constitué sans une adaptation aux exigences de l'épreuve.

Enfin, il est fortement conseillé aux candidats d'enrichir leur dossier afin d'ouvrir les champs d'exploitation pédagogique possibles.

○ **Épreuve**

▪ **Préparation en loge**

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit être attentif, pendant sa préparation en loge :

- aux objectifs pédagogiques ;
- aux pré-requis ;
- au choix du ou des éléments qu'il souhaite exploiter ;
- aux adaptations nécessaires de son dossier pour l'exploitation en classe ;
- aux éventuelles ressources complémentaires ;
- aux transversalités possibles ;
- aux modalités d'évaluation.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation, c'est-à-dire de concevoir une production adaptée à des objectifs de formation et/ou d'évaluation, et non de présenter une leçon. Le candidat doit placer l'élève au cœur de sa réflexion didactique en précisant clairement ses intentions et objectifs de formation.

Le candidat doit tenir compte de tout ou partie de l'extrait du programme ou du référentiel fourni avec le sujet.

Rappel aux candidats : seules les ressources complémentaires réalisées lors de la préparation en loge sont acceptées par le jury.

▪ **Exposé et entretien avec le jury :**

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. La durée de trente minutes est un maximum et non un objectif à atteindre.

Les transversalités mentionnées doivent être précises, explicitées, pertinentes et maîtrisées.

Les programmes et référentiels de la filière économie et gestion doivent être maîtrisés. Il s'agit des programmes de la série STMG (Sciences de gestion en première et Gestion et Finance en terminale) et du référentiel de BTS CG (Comptabilité Gestion). La maîtrise des concepts scientifiques est essentielle pour la didactisation.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier, les spécificités des élèves et des étudiants de la filière, le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

Le jury rappelle qu'une note basse n'est en aucun cas un jugement sur la personne, mais le résultat d'un classement, à un moment précis, des candidats à partir d'une évaluation des compétences nécessaires pour exercer le métier de professeur.

Quelques candidats ont obtenu une note très basse sur cette épreuve. Pour quelques-uns cette note doit les amener à réfléchir à la pertinence de leur démarche visant à exercer le métier de professeur.

Pour d'autres, cette note signifie qu'ils ne sont pas encore prêts. Mais en s'engageant dans une préparation prenant en compte les recommandations formulées, ils devraient le devenir.

Le métier de professeur est un métier complexe qui nécessite la prise en compte des différents aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Des candidats qui ont obtenu des notes faibles lors des précédentes sessions peuvent progresser pour être admis les années suivantes.

Annexe 1 – Arrêté de nomination du jury



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du seconde degré (CAFEP-CAPET),
- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2018,
- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPET, du CAFEP-CAPET et du 3ème concours du CAPET, section économie et gestion, option comptabilité et finance, est constitué comme suit pour la session 2018 :

Présidente

Mme ANNE GASNIER
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Président

M. PHILIPPE LOUCHET
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Vice-Présidente

Mme AURELIE PROLONGEAU
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

Membres du jury

Mme MURIEL AVEZOU
Professeur certifié

Académie de MONTPELLIER

M. JOEL BARTHOULOT
Professeur certifié

Académie de BESANCON

M. CHRISTOPHE BAYLE
Professeur certifié

Académie de ROUEN

Mme ISABELLE BERLEMONT
Professeur agrégé

Académie de PARIS

M. ALEXANDRE BERTHOD
Professeur certifié

Académie de NANCY-METZ

Mme FLORENCE BIGEARD
Professeur agrégé

Académie de NANTES

M. DOMINIQUE BILLAULT
Professeur certifié

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme BLANDINE BORDEAU
Professeur agrégé

Académie de NANTES

M. LAURENT BOUILLIE Professeur certifié	Académie de POITIERS
Mme ANNE-BENEDICTE BRANLY Professeur agrégé	Académie de LILLE
Mme CATHERINE BRAUD Professeur certifié	Académie de RENNES
M. OLIVIER BRUNET Professeur certifié	Académie de BORDEAUX
M. SEBASTIEN CAPRON Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
M. DOMINIQUE CHABOT professeur agrégé hors classe	Académie de BORDEAUX
Mme SANDRINE COLLET Professeur agrégé	Académie de LYON
Mme NATHALIE CORNEAU Professeur agrégé	Académie de LYON
Mme BENEDICTE COUDIERE Professeur agrégé	Académie de NANTES
Mme NADINE COUMES Professeur certifié	Académie de TOULOUSE
M. RENAUD DE BETTIGNIES Professeur certifié	Académie de LILLE
M. LUDOVIC DEROUET Professeur certifié	Académie de NANTES
M. FREDERIC DESAINT Professeur agrégé	Académie de ROUEN
M. JEAN-MARIE DUPLAN Professeur certifié	Académie de LYON
Mme CORINNE EYMARD Professeur certifié	Académie de LIMOGES
Mme SOPHIE FRYSZMAN Professeur agrégé	Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme RACHEL GABORIAUD Professeur agrégé	Académie de CLERMONT-FERRAND
M. LIONEL GARNIER Professeur agrégé	Académie de NANTES
M. FREDERIC GAUTIER Professeur certifié	Académie de BORDEAUX
M. REMI GAZARD-MAUREL Professeur certifié	Académie de LIMOGES
M. CHRISTOPHE GOIDIN Professeur certifié	Académie d' AMIENS
M. JOAN GRARD Professeur certifié	Académie de MONTPELLIER
Mme SABRINA HAINNE Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
M. PASCAL HOUCKE Professeur agrégé	Académie de GRENOBLE
Mme FLORENCE JARNAN Professeur certifié	Académie de POITIERS
M. HUGUES JENNY Professeur agrégé	Académie de LILLE
M. FRANCOIS JOUREAU Professeur certifié	Académie de DIJON
Mme VERONIQUE LEPINEAU Professeur certifié	Académie de NANTES
Mme LUCIE LIVERSAIN Professeur agrégé	Académie de ROUEN

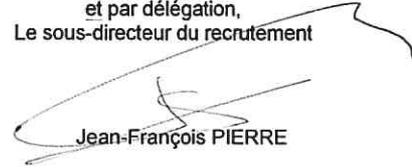
M. STEPHANE MAZURIE Professeur agrégé	Académie de LIMOGES
M. HASSAN MEHREZ EC. R Professeur agrégé	Académie de LYON
Mme MURIEL MONTACIE Professeur agrégé	Académie de PARIS
M. DOMINIQUE MONTANIER Professeur certifié	Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme DELPHINE MOUGEL Professeur certifié	Académie de BESANCON
Mme FRANCOISE MUBALEGH Professeur agrégé	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme ODILE OIKNINE Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
Mme NELLY PARLONGUE Professeur agrégé	Académie de TOULOUSE
M. NICOLAS PATUREL EC. R Professeur certifié	Académie de LYON
Mme EMMANUELLE PEPE Professeur agrégé	Académie de STRASBOURG
M. JEROME PIQUET Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER
Mme VERONIQUE PRUNES Professeur certifié	Académie de CRETEIL
M. JEAN RAKOTOANOSY Professeur agrégé	Académie de GRENOBLE
M. EMMANUEL RAVRAT Professeur agrégé	Académie d' AMIENS
M. FRANCIS RAYSSAC Professeur certifié	Académie de TOULOUSE
Mme CRISTELLE REBOUSSOUX Professeur certifié	Académie de LIMOGES
Mme CECILE RENAUD Professeur agrégé	Académie de MONTPELLIER
M. JEAN-FRANCOIS RIGAUD Professeur certifié	Académie de PARIS
Mme NELLY RIMLINGER Professeur certifié	Académie de VERSAILLES
M. PATRICK ROBIN Professeur certifié	Académie de CAEN
Mme ANNA SAVELIEVA Professeur agrégé	Académie de RENNES
Mme GENEVIEVE SELLES Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
Mme MURIELLE STEFANOVIC Professeur agrégé	Académie de NANTES
M. JORDAN TROMBETTA Professeur agrégé	Académie de CRETEIL
Mme CELINE VASSEUR Professeur agrégé	Académie de CRETEIL
Mme CATHERINE VIDAL Professeur certifié	Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme FANNY ZIEGELMEYER Professeur agrégé	Académie de STRASBOURG

Article 2 :

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 mars 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE